



VIE SCOLAIRE

Transporteur, chefs d'établissement et élus sur la même longueur d'onde

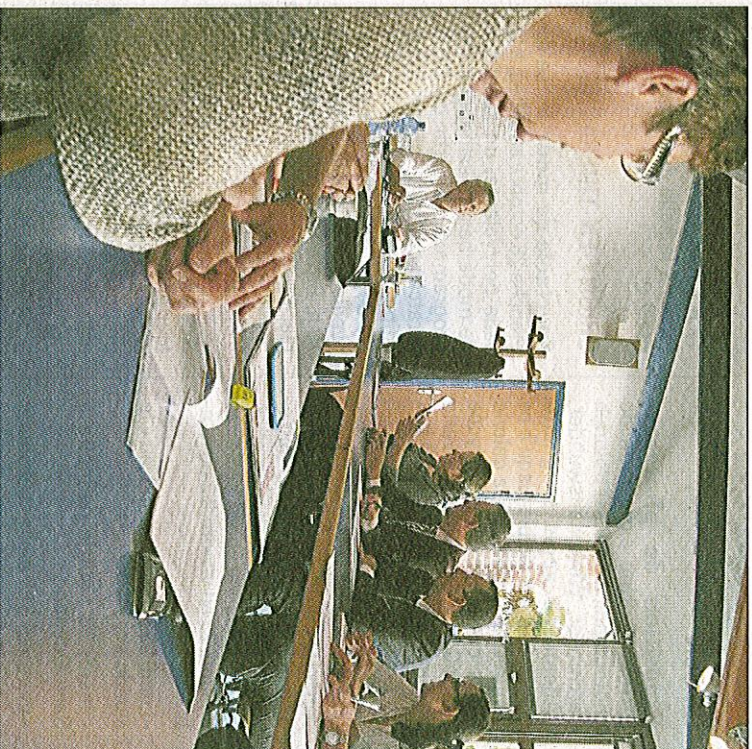
« C'est mieux. Il y a de moins en moins de réclamations », se réjouit le conseiller général Jean-Luc Pérat. Tous les ans avant les vacances de Toussaint, il réunit à Anor les représentants des établissements scolaires du secondaire dans le canton. Les élus, les représentants du service transport du conseil général et ceux de la société d'autocars chargée de ces trajets. De manière générale, personne n'aurait rien à redire sur l'organisation mise en place depuis la rentrée. Du côté d'Arc-en-Ciel 4, tout semble correct : « Les chefs d'établissement s'impliquent de plus en plus au niveau de la discipline. Les problèmes sont rapidement réglés. Si c'est vraiment nécessaire on fait intervenir les gendarmes. On a eu un cas depuis le début

de l'année. Et on a toujours malheureusement des dégradations, mais on ne peut pas dire que ce soit en recrudescence. »

Chez les élus locaux et chefs d'établissement, certains ont soulevé quelques grains de sable. A la cité scolaire Claudel, certains élèves cherchent encore un moyen de déplacement. Un arrêt au hameau de Couplevoie à Gageon a ainsi été demandé, tout comme une desserte dans certaines petites communes le mercredi après-midi. « On a un élève du lycée professionnel qui n'a pas de bus cette après-midi là. Il a trouvé la solution : il ne vient pas en cours », rapporte le représentant de l'établissement. « On a eu 25 demandes de changements depuis le début de l'année, souligne-t-on chez Arc-en-Ciel 4. Quand on touche à un fil de la toile

dirainée toute la toile bouge. » Il pourrait rester quelques ajustements à faire à la toile.

A Eppe-Sauvage, ce serait l'implémentation de l'arrêt de bus qui poserait problème (il n'y aurait pas d'endroit pour s'abriter) ; à Féron ce serait un chauffeur indélicat qui oublierait de se rendre au deuxième arrêt dans le village pour prendre un raccourci ; au collège Léo-Lagrange de Fourmies, ce seraient les taxis transportant les élèves handicapés de l'unité localisée pour l'inclusion scolaire qui ne vendraient pas au bons horaires. Reste des cas apparemment insolubles. La mairie de Trélon prend depuis plusieurs années en charge l'abonnement d'une élève dont le transport n'est pas subventionné à cause d'un problème d'adresse. ■ AM. M.



Un tour de table a permis à chacun de donner ses motifs de satisfaction et d'insatisfaction sur le sujet du transport scolaire.